

Info-Portage



Municipalité de Notre-Dame-du-Portage

Journal municipal Volume VIII-Numéro 15-Février 2010

Mot du maire

LA MUNICIPALITÉ SE DONNE UNE VISION ET UN PLAN D' ACTIONS PRIORITAIRES

Lors de la dernière séance du conseil municipal du 1^{er} février, nous avons présenté le Plan d'actions prioritaires de la Municipalité. Ce plan d'actions couvre quatre ans, soit de novembre 2009 à novembre 2013, mois des prochaines élections municipales générales.

Le but de ce plan est de contribuer au développement de la qualité de vie des citoyens du Portage tout en administrant sainement les affaires de la Municipalité.

Ce plan d'actions prioritaires vise dix stratégies. Ces stratégies sont les éléments de la vision du conseil municipal en regard du présent et du futur du Portage. Ce plan comprend quatorze objectifs pour nous permettre de réaliser cette vision.

Pour s'assurer de l'atteinte de ces objectifs, les élus se sont répartis diverses responsabilités. Après l'élection partielle prochaine pour un conseiller ou une conseillère, cette répartition des responsabilités sera revue et ajustée.

Vous trouverez à l'intérieur de l'édition du mois de mars, les tableaux des stratégies, les quatorze objectifs retenus ainsi que la répartition des responsabilités entre les élus.

Ce plan d'actions est ambitieux, mais il va permettre de centrer notre attention et notre énergie sur ces priorités et va être un canevas de travail pour la directrice générale, le personnel et les bénévoles de la Municipalité.

Louis Vadeboncoeur
Maire



DÉPÔT LÉGAL 2003
ISSN : 1708-1742

Louis Vadeboncoeur, Maire : mairie@notre-dame-du-portage.ca
Annie Lemieux, Dir. générale : directiongenerale@notre-dame-du-portage.ca
Gaston Lamarre, Dir. ser. techniques et urbanisme : servicestechniques@notre-dame-du-portage.ca
Marie-Claude Gauvin, Adj. administrative : administration@notre-dame-du-portage.ca
Keven Lagacé, Coordonnateur des loisirs : loisirs@notre-dame-du-portage.ca



BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU QUÉBEC
BIBLIOTHÈQUE NATIONALE DU CANADA

FÉLICITATIONS À MADAME LEMIEUX, DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'Association des directeurs municipaux du Québec, ADMQ, a décerné à madame Annie Lemieux, directrice générale de notre municipalité, son certificat d'accréditation à titre de « gestionnaire municipal agréé ».

Madame Lemieux a mérité cette certification suite aux diverses formations réussies offertes aux membres de l'Association des directeurs municipaux du Québec. Le programme de formation de l'ADMQ est reconnu par la Société de formation et d'éducation continue, la SOFEDUC.

L'accréditation obtenue par Madame Lemieux est émise pour souligner ses efforts nécessaires pour améliorer et maintenir ses compétences professionnelles.

Bravo à Madame Lemieux

Le conseil municipal

DES ŒUVRES D'ART PORTAGEOISES À LA SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL

Pour les prochains douze mois, des œuvres d'art portageoises seront exposées à la salle du conseil municipal. Ce sont des œuvres de M. Horel Boucher, de M. Michel Lagacé et de Mme Sylvie Pomerleau.

Ces œuvres font partie d'une exposition itinérante de BIBLIO-Bas-St-Laurent. L'exposition « Voies contemporaines » a été créée en 1993. Elle compte des œuvres de 15 artistes du Bas-St-Laurent. Parmi ces œuvres trois sont des créations de Portageois.

Grâce à une entente avec BIBLIO-BSL, la Municipalité exposera ces trois œuvres qui seront alors appréciées par ceux et celles qui assisteront aux séances mensuelles du conseil municipal.

L'œuvre triptyque « Adagio » de M. Horel Boucher a été installée pour la séance du 1^{er} février dernier. Les œuvres « Mnemosyne » de M. Michel Lagacé et « 24 août 1989 » de Mme Sylvie Pomerleau seront respectivement présentées lors des séances du 1^{er} mars et du 7 avril 2010.

Nous remercions M. Jacques Côté, directeur général de BIBLIO-BSL, pour sa généreuse collaboration.

Louis Vadeboncoeur,
maire

RENCONTRE DU 16 FÉVRIER 2010

Une rencontre d'information sur le **projet d'aqueduc** au centre du village se tiendra le 16 février prochain au Chalet des sports à compter de **19h30**.

Bienvenue à tous!

RENOUVELLEMENT DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Le conseil municipal est présentement à la recherche d'un candidat pour un poste à pourvoir sur son Comité consultatif d'urbanisme pour un mandat de deux ans. Les pouvoirs du comité sont d'étudier et de soumettre des recommandations au conseil municipal sur toute question concernant l'urbanisme, le zonage, le lotissement et la construction, conformément à l'article 146 de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Le comité doit formuler un avis sur toute demande de dérogation mineure conformément à l'article 145.7 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme en plus de fournir différents avis et recommandations. Faites-nous parvenir une lettre nous indiquant votre intention à faire partie du CCU ainsi que votre curriculum vitae à l'attention de madame Annie Lemieux, directrice générale.

PIIA

Si vous projetez de réaliser des travaux au cours de l'été 2010 et que vous faites partie du secteur couvrant le Plan d'implantation et d'intégration architecturale, soit la route du Fleuve, vous devrez prévoir un délai de 45 jours avant de pouvoir effectuer les travaux puisque votre demande doit être présentée auprès du Comité consultatif d'urbanisme et qui sera entériné par le conseil municipal par la suite. Pour plus de renseignements sur le P.I.I.A, vous pouvez venir nous rencontrer au bureau municipal et nous répondrons à vos questions.

PRUDENCE EN MARCHANT LE SOIR

À plusieurs reprises, des automobilistes nous ont mentionné que certains piétons auraient manqué de prudence et qu'une collision a été évitée de justesse. Afin de prévenir qu'un événement tragique ne se produise, nous aimerions vous rappeler l'importance d'être visible sur la route et de marcher en tout temps à l'extrême droite de la chaussée.

Une manière simple et efficace d'être visible sur la route en soirée est de marcher avec une lampe de poche allumée. Cela vous permettra d'être vue par les automobilistes et vous serez donc plus en sécurité. Il est également possible d'ajouter une bande réfléchissante sur vos vêtements.

Quelle est la législation en vigueur dans le Code de la sécurité routière? Selon l'article 453 du (CSR), lorsqu'il n'y a pas de trottoir disponible, les piétons doivent marcher sur le bord de la chaussée et ceux-ci doivent marcher dans le sens contraire de la circulation afin de voir les véhicules face à eux.

Effectivement, que des amendes et pénalité sont applicables concernant ce genre d'infractions, mais le but de notre intervention est d'abord et avant tout de vous informer afin d'augmenter votre sécurité sur ces artères.

Source : Sûreté du Québec



ÉLECTION PARTIELLE POSTE DE CONSEILLER SIÈGE NO.3

Production des déclarations de candidature

En vue de l'élection partielle qui se tiendra le 21 mars prochain, la présidente d'élection de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage, Annie Lemieux, désire informer les électrices et électeurs qui souhaitent prendre part au scrutin à titre de candidate ou candidat qu'ils peuvent prendre possession d'un formulaire de candidature dès maintenant, le remplir et le déposer et ce jusqu'au 19 février 2010 à 16h30 au bureau : 560, route de la Montagne.

Toute personne éligible peut poser sa candidature au poste de conseiller no.3. La déclaration de candidature doit comporter les signatures d'appui d'au moins 5 électeurs de la municipalité pour le poste en élection.

Celles et ceux qui désirent obtenir plus de renseignements à ce sujet peuvent s'adresser à la présidente d'élection, madame Annie Lemieux. On peut également consulter la section spéciale sur les élections municipales du site Web du Directeur général des élections, à l'adresse www.electionsquebec.qc.ca ou communiquer avec son Centre de renseignements :

Par téléphone : 1 888 353-2846

Par courriel : dgeq@dgeq.qc.ca

élections
— municipales

Dates importantes

Nous tenons à vous aviser des dates importantes pour la tenue de l'élection partielle qui aura lieu le 21 mars 2010.

- **5 février** : Est le premier jour pour produire une déclaration de candidature
- **14 février** : Est le dernier jour pour les propriétaires uniques et les occupants uniques, pour transmettre à la municipalité un écrit signé demandant leur inscription sur la liste électorale avant son dépôt. Dernier jour pour les copropriétaires et les cooccupants, pour transmettre à la municipalité une procuration afin de désigner une personne à être inscrite sur la liste électorale.
- **19 février** : Est le dernier jour pour la confection de la liste électorale et dépôt de la liste électorale
- **19 février** : Est le dernier jour pour produire une déclaration de candidature de 9 h à 16h30. Proclamation du candidat élu sans opposition.
- **22 février** : Dernier jour pour transmettre aux candidats proclamés élus une copie de la proclamation de leur élection.
- **26 février** : Dernier jour pour transmettre aux partis autorisés ou équipes reconnues une copie de la liste électorale.
- **27 février** : Dernier jour de la période potentielle pour présenter une demande à la commission de révision.
- **12 mars** : Entrée en vigueur de la liste électorale.
- **14 mars** : Jour du vote par anticipation de 12 h à 20 h au **Chalet des sports**
- **21 mars** : Jour du scrutin de 10 h à 20 h au **Chalet des sports**, recensement des votes.
- **26 mars** : Proclamation du candidat élu.

Avis public d'élection

Vote par correspondance

Municipalité

Municipalité de Notre-Dame-du-Portage

Scrutin du

2010 03 21
année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné aux électeurs de

Notre-Dame-du-Portage

Municipalité

par Annie Lemieux, que :
Président d'élection

1. le ou les postes suivants sont ouverts aux candidatures : Conseiller poste no.3

2. toute déclaration de candidature à ce ou ces postes devra être produite au bureau du président d'élection ou de l'adjoint désigné pour recevoir les déclarations de candidature, le cas échéant, aux jours et aux heures suivants :

Du 2010 02 05 au 2010 02 19
année mois jour année mois jour

JOURS : <u>lundi</u>	HEURES : De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>17 h</u>
<u>mardi</u>	De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>17 h</u>
<u>mercredi</u>	De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>17 h</u>
<u>jeudi</u>	De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>17 h</u>
<u>vendredi</u>	De : <u>9 h</u> à : <u>12 h</u>	De : <u>13 h</u> à : <u>16 h</u>

À NOTER - Le vendredi 2010 02 19, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.
année mois jour

3. si plus d'un candidat pose sa candidature à un même poste, un scrutin sera tenu le :

2010 03 21 de 10 h à 20 h
année mois jour

et un vote par anticipation sera tenu le :
2010 03 14 de 12 h à 20 h
année mois jour

4. renseignements sur le vote par correspondance :

- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance
- la date limite de réception au bureau du président d'élection de la demande de voter par correspondance est le dernier jour pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le :
2009 03 09
année mois jour
- les bulletins de vote seront expédiés le :
2010 03 11
année mois jour
- le ou les bulletins de vote devront être reçus au bureau du président d'élection au plus tard à 16 h 30 le deuxième jour précédant celui fixé pour le scrutin au bureau de vote, soit le :
2010 03 19
année mois jour
- les électeurs pouvant voter par correspondance et qui n'auront pas reçu le ou les bulletins de vote pourront communiquer avec le président d'élection afin de les obtenir à compter du sixième jour précédant celui fixé pour le scrutin, soit le :
2010 03 15
année mois jour

SMC-1 (09-06) 
Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités, articles 99, 582.1 et 659.4

5. j'ai nommé pour agir à titre de secrétaire d'élection : Marie-Claude Gauvin

6. j'ai nommé comme adjoint (pour recevoir les déclarations de candidature) : Marie-Claude Gauvin

7. vous pouvez me joindre ou joindre l'adjoint désigné à cette fin, le cas échéant, à l'adresse et au numéro de téléphone suivants :

Président d'élection Adresse : 560, route de la Montagne 418 862-9163 Ind. rég. Numéro de téléphone	Adjoint Adresse : 560, route de la Montagne 418 862-9163 Ind. rég. Numéro de téléphone
--	---

Signature

Donné à Annie Lemieux, le 2010 01 29
Notre-Dame-du-Portage
Municipalité
Président d'élection
année mois jour

Avis public

aux propriétaires uniques d'un immeuble, aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise

Vote par correspondance

Municipalité

Municipalité Notre-Dame-du-Portage

Scrutin du

2010 03 21

année mois jour

AVIS PUBLIC est, par la présente, donné par _____, président d'élection :



aux propriétaires uniques d'un immeuble et aux occupants uniques d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le

2010 03 21 *
année mois jour

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle le et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

2010 01 29 **
année mois jour

3. être propriétaire unique d'un immeuble ou occupant unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

2010 01 29 **
année mois jour

4. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une demande d'inscription à la liste électorale au plus tard le

2010 03 11 ***
année mois jour



aux copropriétaires indivis d'un immeuble et aux cooccupants d'un établissement d'entreprise, qui n'ont pas déjà le droit d'être inscrits sur la liste électorale comme personne domiciliée, propriétaire unique d'un immeuble ou comme occupant unique d'un établissement d'entreprise, que vous pouvez être inscrits sur la liste électorale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous :

1. avoir 18 ans le

2010 03 21 *
année mois jour

2. être une personne physique, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle le et, à cette date, ne pas avoir été déclaré coupable, au cours des cinq dernières années, d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse

2010 01 29 **
année mois jour

3. être copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupant d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité depuis au moins 12 mois le

2010 01 29 **
année mois jour

4. avoir été désigné au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des électeurs le

2010 01 29 **
année mois jour

5. avoir transmis à la municipalité, à l'adresse indiquée ci-dessous, une procuration au plus tard le

2010 03 11 ***
année mois jour

PRENEZ NOTE QUE :

- la demande d'inscription ou la procuration transmise après le dépôt de la liste électorale, mais au plus tard le 2010 03 11 *** sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale;
- tout électeur inscrit sur la liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée et qui en fait la demande par écrit peut voter par correspondance;
- toute demande écrite pour voter par correspondance doit être reçue au bureau du président d'élection au plus tard le dernier jour fixé pour présenter une demande devant la commission de révision, soit le 2010 03 09.

➡ Un modèle de formulaire de demande d'inscription ou de procuration, incluant la demande de voter par correspondance, est disponible au bureau du président d'élection. Ces dernières prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées ou à moins que la municipalité n'ait révisé la résolution prévoyant que tout électeur inscrit sur une liste électorale à un autre titre que celui de personne domiciliée peut voter par correspondance.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec le président d'élection.

Annie Lemieux

Prénom et nom

560, route de la Montagne

Adresse

418 862-9163

Ind. rég. Numéro de téléphone

G0L 1Y0

Code postal

Signature


Donné à


Notre-Dame-du-Portage
Municipalité

Président d'élection

2010 01 29

année mois jour

SMC-9 (09-06) 
Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités, articles 54, 55, 55.1, 56, 341, 582.1 et 659.4

* Le jour du scrutin.

** Le 1^{er} septembre de l'année de l'élection générale ou dans le cas d'une élection partielle, le jour où l'avis d'élection est donné.

*** Dernier jour fixé par le président d'élection pour présenter une demande devant la commission de révision

Semaine de relâche Table intermunicipale

Lundi 1^{er} Mars

Tournois récréatifs (Gratuit)

Il y aura tournoi de Mississippi, de hockey sur table, de guitar hero et de soccer sur table. Les activités régulières auront lieu sur la patinoire et à la glissade.

Inscription à 9h00 am au Chalet des sports pour les tournois.

Apportez votre lunch !!!!



Mardi 2 mars

Village des sports de Valcartier

Coût : 45\$ / personne billet d'entrée et transport en autobus scolaire inclus

- Âge : 9 ans et plus / 8 ans et moins accompagné d'un adulte

Places limitées dans l'autobus (12)

Horaire

07h30 Départ du Chalet des sports
10h30 Arrivée au Village vacances Valcartier
16h30 McDonald's de Valcartier pour souper
20h00 Retour au Chalet des sports



Cette sortie à l'extérieur est concertée avec les municipalités de St-Cyprien, St-Jean-de-Dieu, St-Clément, St-Épiphane, Cacouna, Notre-Dame-du-Portage et St-Arsène. Nous serons donc tous ensemble en même temps au Village des sports pour encore plus de fun!!!

Mercredi 3 mars

Cinéma – Piscine de Rivière-du-loup

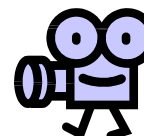
Coût : 15\$/ personne

Places limitées dans l'autobus (15)

Transport en autobus scolaire, entrée à la piscine et au cinéma 1 popcorn et jus inclus.

****Prévoir un lunch pour le dîner****

- 8h30 Départ Chalet des sports
- 9h30 Cinéma Princesse film pour tous
- 11h15 Marche jusqu'au CEGEP de RDL
- 11h30 Dîner à la cafétéria du CEGEP
- 13h30 Baignade piscine
- 15h00 Embarquement dans l'autobus pour retour au Chalet des sports



Jeudi 4 mars

Glissades-Centre de plein air de Cabano

Coût : 12 \$ / personne billet d'entrée et transport en autobus scolaire inclus - Âge : 7 ans et plus / 6 ans et moins accompagné d'un adulte

Places limitées dans l'autobus (12)

Horaire

- 10h15 Départ du Chalet des sports
- 12 :30 Arrivée au Centre de plein air de Cabano
- 16 :30 Retour au Chalet des sports

Cette sortie à l'extérieur est concertée avec les municipalités de St-Cyprien, St-Jean-de-Dieu, St-Clément, St-Épiphane, St-Modeste et St-Arsène. Nous seront donc tous ensemble en même temps au Centre de plein air pour encore plus de fun!!!

**Pour de amples informations, communiquez avec Keven Lagacé
au numéro suivant : 418-862-9163 au poste 22 et/ou 23**





CONTENEUR PERREULT GAGNÉ

SERVICE DE TRANSPORT PAR CONTENEUR

Yvan Perreault, *propriétaire*
Tél. : (418) 868-1222

Les Entreprises Perreault Gagné inc.
195, Route de la Montagne, Notre-Dame-du-Portage (Québec) G0L 1Y0

LE SPÉCIALISTE DES CHEMINÉES

Jean-Paul Goudreau
Ramonage de cheminée - Dénégement de toiture



Notre-Dame du Portage
(418) 867-1115
Cell.: (418) 860-0558



AGENDA PORTAGEOIS MOIS DE FÉVRIER-MARS

FÉVRIER 2010						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28						

MARS 2010						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

ÉVÉNEMENTS-COURS À RETENIR

- RENCONTRE D'INFORMATION (AQUEDUC-CENTRE DU VILLAGE) : 16 FÉVRIER À 19H30 AU CHALET DES SPORTS
- SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL : 1ER MARS À 19H30
- DATE DE TOMBÉE DU JOURNAL : 1ER MARS
- VOTE PAR ANTICIPATION : 14 MARS AU CHALET DES SPORTS
- ÉLECTION PARTIELLE : 21 MARS AU CHALET DES SPORTS
- LE MINI-BASKET : À TOUS LES JEUDIS AU GYMNASSE DE L'ÉCOLE
- SEMAINE DE RELÂCHE : DU 1ER AU 4 MARS AU CHALET DES SPORTS

PATRIMOINE ET CULTURE DU PORTAGE

CONFÉRENCES :

DANY APRIL : 28 FÉVRIER À 14 HEURES AU BUREAU MUNICIPAL

JOËL BETY : 14 MARS À 14 HEURES AU BUREAU MUNICIPAL

SOIRÉE BÉNÉFICE AU CHALET DES SPORTS AU PROFIT DE CHARLIE BILODEAU : 27 FÉVRIER À 19H30

Pour plus de renseignements, communiquez avec le bureau municipal au 418-862-9163, poste 11.





*Produits ménagers sans phosphate
Fabriqués à St-Alexandre, Kam.*

Pour passer à l'action!

*Commandez en ligne ou téléphonez
www.purebio.net [860-4128](tel:860-4128)*

Distributrice : Jacqueline Poirier

Résidus domestiques dangereux RDD

Si les RDD sont dangereux pour nous, ils le sont aussi pour l'environnement!

Contamination des nappes d'eau souterraines par des substances provenant des déchets dangereux enfouis.

Empoisonnement de la faune et la flore aquatique

Surcharge et contamination des systèmes de traitement des eaux usées et des fosses septiques.

Reconnaissez-les!

Une maison peut contenir de 12 à 40 litres de produits à haut risque!

Les RDD les plus courants : Peintures-Huiles usées et Filtres-Batteries d'automobile-Solvants-Pesticides de jardin-Produits de nettoyage acides ou caustiques-Médicaments-Piles sèches-Colles

Pour se débarrasser de façon sécuritaire des RDD : le site de dépôt de la municipalité : 560, route de la Montagne.

16 000 tonnes de RDD sont générées par année au Québec, réduisons-les! Comment entretenir la maison sans utiliser de RDD?

Comment déboucher les tuyaux?

Utiliser une ventouse ou une préparation d'eau bouillante contenant 60 ml de bicarbonate de soude avec une même quantité de vinaigre.

Meuble en bois

Mélanger 2/3 de tasse d'huile végétale (olive) et 1/3 de tasse de jus de citron. En humecter légèrement un chiffon doux.

Soirée bénéfique au profit de Charlie Bilodeau

Vous êtes cordialement invités à une soirée bénéfique, en partenariat avec l'organisme Patrimoine et Culture du Portage, qui aura lieu samedi, le 27 février 2010 à compter de 19h30 au Chalet des sports, côte de la Mer à Notre-Dame-du-Portage.

En janvier 2010, Charlie Bilodeau a gagné le Championnat Canadien de patinage artistique en couple novice avec sa partenaire Krystel Desjardins de La Plaine.



Charlie est un jeune homme de 16 ans, qui habite Notre-Dame-du-Portage. Il est membre du Club de patinage artistique de Rivière-du-Loup et s'entraîne en sports-études depuis deux ans à Montréal avec sa partenaire Krystel Desjardins, âgée de 12 ans. L'an dernier à Calgary, ils ont gagné la médaille d'argent dans la catégorie pré-novice à leur première participation au Championnat Canadien junior BMO.

Cette année, après leur performance au Défi de l'Est du Canada à Mississauga en décembre 2009, ils ont été dépistés par Patinage Canada et invités à participer à un séminaire d'une semaine à Berlin (Allemagne) en avril 2010. Pour la prochaine saison, ils patineront dans la catégorie junior et auront la chance de participer à des compétitions internationales. Leurs entraîneurs, Patrice Archetto et Caroline Haddad, fondent de grands espoirs pour eux dans le futur.

Les coûts reliés à l'entraînement de Charlie sont très élevés et sont appelés à augmenter avec les déplacements à l'international. Il travaille actuellement à temps partiel le soir et la fin de semaine pour apporter sa part et ainsi aider à défrayer les coûts reliés à son entraînement (pension, entraîneurs, chorégraphes, costumes, patins).

L'organisation d'une soirée bénéfique s'avère donc nécessaire dans le but d'amasser des fonds pour lui permettre de continuer son rêve, qui est de faire partie de l'équipe olympique canadienne pour les Jeux d'hiver de 2014 qui auront lieu en Russie à Sochi.

Au programme, présentation du couple, démonstration sur la patinoire extérieure (si la température le permet), tirage de prix de présence et soirée musicale avec le groupe Rimouskois Osmùndazz et la chanteuse Marilie Bilodeau, gagnante au Tremplin de Dégelis en 2007 dans la catégorie interprétation.

Les billets sont en vente au coût de 10\$ auprès de Mme Linda Joubert, mère de Charlie au numéro (418) 863-4076 ou de Mme Hélène St-Pierre (418) 862-3995.

Nous vous attendons en grand nombre, tous les dons ou commandites seront acceptés et des reçus seront émis sur demande. Merci d'encourager un athlète de chez nous.

Patrimoine et culture du Portage

Découvertes d'ici et d'ailleurs-Prochaine conférence

DANY APRIL

Redécouvrir le sentier du Portage

Patrimoine et Culture du Portage vous invite à sa 2e conférence, dimanche le 28 février, à 14 h, au bureau municipal, de Notre-Dame-du-Portage, au 560 route de la Montagne.

Venez " Redécouvrir le Sentier du Portage" avec M. Dany April qui a parcouru ce fameux sentier emprunté par nos ancêtres. C'est une invitation à un voyage particulier.

Au plaisir de vous y rencontrer,

Suzette de Rome
pour le groupe culture
Patrimoine et Culture du Portage



Communiqués

NEIGE ET GLACE SUR LES TOITURES

ÉVITEZ LES ACCUMULATIONS... DE PROBLÈMES !

La Régie du bâtiment du Québec rappelle à la population que la neige et la glace qui s'accumulent en bordure des toits à versants peuvent représenter un danger pour les personnes qui circulent près des bâtiments. De plus, la pluie qui s'ajoute à la neige accumulée ainsi que la température douce qui fait fondre cette neige peuvent provoquer l'affaissement et même l'effondrement des toitures et des balcons.



Le propriétaire est le premier responsable de la sécurité du public qui fréquente ou accède à son bâtiment. Être attentif aux signes précurseurs et prendre les mesures pour prévenir une accumulation de neige ou de glace sont les meilleurs moyens d'éviter de faire face aux conséquences d'un effondrement de toit. La Régie recommande également aux propriétaires de procéder au déneigement des issues de secours de leurs bâtiments.

Accumulations de neige ou de glace sur les toits

Il est important de mentionner que les toits sont construits de manière à pouvoir supporter les charges de neige des hivers québécois. Cependant, lorsque l'enlèvement de la neige s'avère nécessaire, la Régie du bâtiment recommande de confier cette tâche à des entreprises disposant d'un équipement approprié et de méthodes adéquates afin de ne pas endommager la membrane d'étanchéité du toit.

Si vous souhaitez déneiger votre toiture vous-mêmes, il est recommandé de le faire à partir du sol, en utilisant un grattoir à toiture muni d'un manche télescopique.

Signes précurseurs

Dans la majorité des cas, il existe des signes précurseurs d'un affaissement possible de la toiture, par exemple des fissures qui apparaissent sur les murs intérieurs ou encore des portes intérieures qui coïncent. Si ces signes sont importants, vous devrez faire enlever la neige peu importe la quantité présente sur la toiture. L'infiltration d'eau n'est pas nécessairement un signe relié au risque d'affaissement, mais peut quand même requérir l'enlèvement de la glace.

Pour plus d'information, vous pouvez consulter le site Internet de la Régie du bâtiment au www.rbq.gouv.qc.ca.

Soyez vigilant!

Source : Régie du bâtiment du Québec

C'EST L'HIVER, SOYEZ PRUDENT !

L'hiver est déjà commencé depuis quelques mois avec son lot d'inconvénients. Pour faciliter cette période hivernale et la rendre plus agréable, il est important de prendre quelques précautions.

Depuis cette année, il est obligatoire que nos véhicules soient chaussés de quatre pneus d'hiver du 15 décembre au 15 mars. En tout temps, avant votre départ, assurez-vous qu'il y a de l'essence au moins à la moitié du réservoir. Ayez en votre possession certains articles pouvant vous aider si vous rencontrez un problème : une trousse de premiers soins, une couverture chaude, une lampe de poche et une pelle. En cas d'accident, il faut avoir le matériel nécessaire pour pouvoir rester au chaud et être visible en attendant l'arrivée des secours. Peu importe la distance que vous avez à parcourir, il est nécessaire que le véhicule soit déneigé complètement : les vitres, le toit, le capot et les phares. Votre visibilité ainsi que celles de ceux qui suivent seront ainsi améliorées.

Une fois engagé sur la route, il faut se méfier des conditions routières et adapter sa conduite en fonction de celles-ci. Rappelez-vous que la chaussée glacée ou enneigée n'offre presque pas de résistance au freinage et peut provoquer un dérapage. Il faut prévoir de partir à l'avance et adopter une vitesse et une distance sécuritaire avec les autres véhicules. Vous devez immobiliser votre véhicule ? Prenez garde de ne pas le faire de manière à ne pas être visible, à gêner la circulation ou l'exécution des travaux de déneigement. Vous ne devez pas entraver l'accès à une propriété.

Lors d'une tempête, nous vous recommandons fortement d'utiliser votre véhicule que si cela est vraiment nécessaire.

Rappelez-vous qu'il est strictement interdit de projeter de la neige sur la chaussée, particulièrement lors du déneigement des vos propriétés privées.

Les policiers de la Sûreté du Québec
MRC de Rivière-du-Loup



Petites annonces

GESTION DU POIDS

Retrouver votre poids santé, avec 3 facteurs de réussite. Programme amaigrissant rapide et facile. Recevez un bilan nutritionnel gratuit, au www.duobeutesante.com. Perdez 10, 20, 30 livres et plus. Naturel, pas de médicaments, formulé par des médecins. Contactez René Gagnon sans frais au 1-888-620-4925.

OFFRE DE SERVICE AU MOULIN À COUDRE DU PORTAGE

Je vous offre mes services pour :

- * La réparation et l'ajustement de vos vêtements.
- * La confection de coussins, petits rideaux, nappes et autres objets décoratifs.
- * Service à domicile si vous n'êtes pas en mesure de vous déplacer. Service rapide à bon prix! Sur rendez-vous. Au plaisir de vous servir. Yolande Imbeault : 418 863-4812



MAISON À LOUER

Maison à louer au 887, route du Fleuve à Notre-Dame-du-Portage. Directement au bord de l'eau sur 2 étages. Endroit tranquille avec possibilité de marcher sur la grève. 1 chambre complète et 1 lit et 1 divan-lit. Location à partir du 6 juin 2010. Tél. : 418-816-0788, cell. 418-863-2980.



AVON

Si vous désirez un catalogue Avon (gratuit), téléphonez-moi et je me ferai un plaisir d'aller vous porter un catalogue. Si l'offre ne vous intéresse pas, passez le message à un ami (e) ou voisin (e). Si vous désirez devenir représentant (e)

AVON

Bibliothèque municipale



Heures d'ouverture

Lundi : 13h00 à 15h30
Mardi : 13h00 à 15h30
Mercredi : 19h00 à 20h30

Bénévole(s)

- Mme Jacinthe Leblanc, responsable
- M. Louis Vadeboncoeur, représentant municipal
- Mme Romaine April
- Mme Céline Bellefleur
- Mme Nicole Buisnière
- Mme Monique Dickner
- Mme Sonia Landry
- Mme Diane Joly
- Mme Lisette Lepage
- Mme Madeline Lepage
- M. Aubert Ouellet
- Mme Francine Pelletier
- M. Jean-Guy Pelletier



Pianos
Accordement, évaluation,
restauration et recyclage
Récupère bois nobles et cuir d'ameublement
Fabrication de petits meubles originaux
Victor Pelletier, facteur de piano
St-Alexandre de Kamouraska • 418 495-2298

Cours de conversation anglaise
Traduction
Louise Simard
COMPLÈTEMENT BILINGUE
20 ans d'immersion en milieu anglophone
et dans le domaine des affaires
418 860-3022
siml006@videotron.ca

Municipalité de Notre-Dame-du-Portage

560, route de la Montagne
Notre-Dame-du-Portage (Québec) G0L1Y0
Téléphone : (418) 862-9163
Télécopieur : (418) 862-5240
Site Internet : municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca